

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-17/SG/FP portant intégration dans le cadre des infirmiers diplômés d'Etat.

n° 71-17/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
4 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Houmed Maki Arbahim, infirmier de 3° classe, 3° échelon, titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, est, pour compter du 7 novembre 1970, date de son retour au Territoire, intégré dans le cadre des infirmiers et infirmières diplômées d'etat assimilés et nommé infirmier diplômé d'Etat de 2°classe-1°echelons